

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION ABATTAGE DE FRÊNES PRIVÉS



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

! L'admissibilité à l'aide financière pour l'abattage de frênes privés est conditionnelle à leur remplacement à l'intérieur du délai de replantation indiqué sur le certificat d'autorisation d'abattage.

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (1)

Téléphone (2)

Courriel

## DOCUMENTS À PRODUIRE

- Formulaire de demande rempli et signé
- Preuve de résidence
- Copie de la facture d'abattage de frêne(s) incluant une description détaillée des travaux effectués
- Copie de la preuve d'achat de ou des arbre(s) de remplacement ou des travaux de plantation
- Preuve de plantation de ou des arbre(s) (photo)

## ABATTAGE DE FRÊNES PRIVÉS

La Ville défraye 20% du coût d'abattage des frênes, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 200 \$ par propriété, par année.

**La facture doit inclure un coût pour les travaux d'abattage de frênes clairement distingué des autres travaux d'arboriculture effectués. Les informations suivantes doivent s'y retrouver :**

- Nom du propriétaire;**
- Adresse des travaux;**
- Description détaillée des travaux effectués;**

Le citoyen doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation d'abattage auprès du Service de l'urbanisme, selon les procédures et la réglementation en vigueur.

L'abattage du frêne n'est pas effectué dans un boisé ou dans le cadre d'un projet ou de travaux de construction.

**JE M'ENGAGE** à respecter les détails de la subvention pour laquelle je fais la présente demande de remboursement et j'autorise un représentant de la Ville à visiter les lieux pour valider la conformité de la demande. **J'ATTESTE** que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Signature

Date

 -  - 

JJ

MM

AAAA

En personne ou par la poste :

1900, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1G4

Par courriel :

[ligneverte@ndip.org](mailto:ligneverte@ndip.org)

Par télécopieur :

514 453-3477

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION REEMPLACEMENT DE FRÊNES PRIVÉS



Notre-Dame-  
de-l'Île-Perrot

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom	Prénom	
<input type="text"/>		
Adresse	Ville	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone (1)	Téléphone (2)	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## DOCUMENTS À PRODUIRE

- Formulaire de demande rempli et signé
- Copie de la preuve d'achat de ou des arbre(s) de remplacement ou des travaux de plantation
- Preuve de résidence
- Preuve de plantation de ou des arbre(s) (photo)

## REEMPLACEMENT DE FRÊNES PRIVÉS

L'arbre de remplacement doit être :

**Feuillu** : hauteur minimale de 1,5 m au moment de sa plantation, **conifère** : hauteur minimale de 2 m au moment de sa plantation. Pouvoir atteindre une hauteur minimale de 9 m à maturité.

La Ville défraye un maximum de 50\$/arbre de remplacement jusqu'à 200\$ par propriété /année. **L'achat doit être effectué dans un commerce situé sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.** Le remplacement de frênes situés dans un boisé, dans le cadre d'un projet ou de travaux de construction n'est pas admissible à cette subvention. La plantation obligatoire en vertu d'un constat d'infraction à la réglementation en vigueur n'est pas admissible à cette subvention.

### LES ESSENCES D'ARBRES DE REMPLACEMENT ADMISSIBLES SONT LES SUIVANTES :

Chêne bicoloré ( <i>Quercus bicolor</i> )	Épinette blanche ( <i>Picea glauca</i> )	Févier d'Amérique ( <i>Gleditsia triacanthos</i> )	Noyer cendré ( <i>Juglans cinerea</i> )	Pin blanc ( <i>Pinus strobus</i> )	Sapin baumier ( <i>Abies balsamea</i> )
Chêne des marais ( <i>Quercus palustris</i> )	Épinette noire ( <i>Picea mariana</i> )	Hêtre à grandes feuilles ( <i>Fagus grandifolia</i> )	Orme d'Amérique Princeton ( <i>Ulmus americana Princeton</i> )	Pin flexible ( <i>Pinus flexilis</i> )	Tilleul d'Amérique ( <i>Tilia americana</i> )
Chêne écarlate ( <i>Quercus coccinea</i> )	Épinette rouge ( <i>Picea rubens</i> )	Ginkgo ( <i>Ginkgo biloba</i> )	Orme Homestead, Accolade, Resista, Triumph ou Frontier ( <i>Ulmus Homestead, Accolade, Resista, Triumph ou Frontier</i> )	Pin gris ( <i>Pinus banksiana</i> )	Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> )
Chêne jaune ( <i>Quercus muehlenbergii</i> )	Épinette du Colorado ( <i>Picea pungens</i> )	Marronnier à fleurs rouges ( <i>Aesculus carnea</i> )		Pin rigide ( <i>Pinus rigida</i> )	
Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )	Érable à sucre ( <i>Acer saccharum</i> )	Marronnier blanc ( <i>Aesculus hippocastanum</i> )	Pometier Snowdrift, Dolgo, Indian magic ou Prairifire ( <i>Malus Snowdrift, Dolgo, Indian magic ou Prairifire</i> )	Pin rouge ( <i>Pinus resinosa</i> )	
Chêne rouge ( <i>Quercus rubra</i> )	Érable freemanii ( <i>Acer x freemanii</i> )	Mélèze d'Europe ( <i>Larix decidua</i> )		Pin sylvestre ( <i>Pinus sylvestris</i> )	
Chicot du Canada ( <i>Gymnocladus dioica</i> )	Érable rouge ( <i>Acer rubrum</i> )	Micocoulier occidental ( <i>Celtis occidentalis</i> )	Ostryer de Virginie ( <i>Ostrya virginiana</i> )	Pruche du Canada ( <i>Tsuga canadensis</i> )	

**JE M'ENGAGE** à respecter les détails de la subvention pour laquelle je fais la présente demande de remboursement et j'autorise un représentant de la Ville à visiter les lieux pour valider la conformité de la demande. **J'ATTESTE** que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Signature

Date

JJ

MM

AAAA

En personne ou par la poste :

Par courriel :

Par télécopieur :

1900, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1G4

[ligneverte@ndip.org](mailto:ligneverte@ndip.org)

514 453-3477